



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et le lundi sept septembre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
31/08/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
31/08/2020

Excusée représentée : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Absente : Mme Vanessa LAGARDE

Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-78 : Commerce local – Aide à l'installation d'un boucher

Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire délégué au patrimoine, expose à l'Assemblée que le commerce est une composante importante de l'économie locale. Il favorise la qualité du cadre de vie et créé un lien entre les habitants. Il rappelle la délibération n°2019-89 du 28 octobre 2019 qui fixait le tarif du loyer du 4 Grand'Rue.

Afin de faciliter l'installation d'une boucherie au 4 Grand'Rue dans de bonnes conditions, Monsieur Jean MARTINEZ, Adjoint au Maire, en charge du patrimoine propose d'exonérer le loyer de ce local jusqu'au 30 novembre 2020 inclus et de l'appliquer à compter du 1^{er} décembre 2020 selon les modalités de la délibération n°2019-89.

Monsieur le Maire prends ensuite la parole pour inviter le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exonération de loyer au 4 Grand'Rue pour faciliter l'implantation et la mise en route de la boucherie de Monsieur CAVAILLES.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.